

Compte-rendu du Conseil d'Ecole n°2

Séance du 15 mars 2021

Présents : M. CLEMENT (maire St Alban-Auriolles), M. PHILIPPEAU (conseiller municipal délégué aux affaires scolaires de St Alban-Auriolles), M. DUCROS (1^{er} adjoint de Chandolas), M. DAYRE (adjoint aux affaires scolaires de Chandolas), M. FORGET (conseiller municipal de Chandolas), Mme HAMDANI, Mme TRINTIGNAC, M. MAILLARD, M. MARTINEZ, M. PENNEC GOURDON (parents délégués), Mme SUBERCAZE (ATSEM), Mme BINARD-RIBAUT et M. VEYRENC (enseignants), Mme TEYSSIER (directrice)

Excusés : M. OTZENBERGER (IEN), M. THIBON (maire de Chandolas), Mme LAFFONT et M. LAVALETTE (enseignants), Mme ENCARNACAO et Mme BORDET (parents délégués), Mme PICARD (ATSEM).

Absent : M. MALINCONICO (parent délégué)

Le Conseil d'Ecole s'est réuni lundi 15 mars 2021 à 18h30 en visioconférence.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

1/ Cadre sanitaire et sécurité

a) Cadre sanitaire

Protocole sanitaire du mois de février 2021 toujours en vigueur.

Rappel des nouvelles mesures prises en raison de l'émergence des variants :

- Aération des classes de quelques minutes chaque heure
- Port obligatoire d'un masque de catégorie 1 par les adultes et enfants du CP au CM2
- Distanciation de 2m entre groupe-classe à la cantine
- Réunions de plus de 6 personnes effectuées en visioconférence
- Sorties scolaires sans nuitées sont autorisées

Chaque enfant doit avoir au moins 2 masques/jour, l'école n'a qu'un petit stock de masques en tissu.

Cas contacts : les règles de retour en classe évoluent très souvent. Les dernières directives datent du 9 mars 2021.

Pour les élèves en école maternelle

Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernés par la réalisation d'un test. Le retour à l'école pourra intervenir dans les délais suivants :

- *Pour les contacts à risque hors foyer, **après 7 jours** d'isolement à compter du dernier contact avec le cas confirmé en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.*
- *Pour les contacts à risque du foyer, après 7 jours en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19 après la guérison du cas confirmé (10 jours après l'apparition des symptômes ou 10 jours après le prélèvement positif pour les cas asymptomatiques) soit **après 17 jours**.*

Pour les élèves en école élémentaire

Les élèves identifiés comme contacts à risque doivent immédiatement réaliser un test antigénique, afin de pouvoir déclencher sans attendre le contact-tracing en cas de positivité. Un résultat négatif ne lève pas la mesure de quarantaine de la personne contact.

- *Pour les contacts à risque hors foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé à **7 jours après le dernier contact** avec le cas confirmé et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19. En l'absence de test à J7, la quarantaine est prolongée jusqu'à J14.*
- *Pour les contacts à risque du foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (**soit à J17**) et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.*

Cas confirmés de Covid : quarantaine de 10 jours à compter de l'apparition des symptômes. **En cas de fièvre au 10ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes. S'agissant des élèves de maternelle symptomatiques, non testés, ils font l'objet d'une éviction de 7 jours jusqu'à l'arrêt des signes. Une éviction additionnelle de 48 heures après la disparition de la fièvre est recommandée. Le retour des cas confirmés après la période d'isolement n'est pas conditionné par la réalisation d'un test PCR ou antigénique.**

Fermeture de classe :

En maternelle, s'il y a un cas positif, comme les élèves ne portent pas de masques, tous les élèves sont cas contacts. La classe ferme. Seuls les personnels peuvent rester à l'école.

En élémentaire, s'il y a 3 cas positifs de Covid ou variant anglais, la classe ferme. S'il s'agit du variant brésilien ou sud-africain, la classe ferme pour un seul cas.

Tests salivaires : information reçue de la part du rectorat. Chaque école sera contactée par son inspection pour programmer une date. Les familles seront alors informées et donneront leur accord (ou non) pour la réalisation des tests.

→ Dans tous les cas, dès lors que votre enfant présente des symptômes : fièvre ou toux ou maux de tête ou maux de ventre, veuillez le garder à la maison, consulter son médecin traitant et surtout ne pas le mettre à l'école sous Doliprane.

La situation sanitaire est très fragile, chacun doit prendre ses responsabilités car les fermetures de classes, voire d'école sont conditionnées à l'apparition d'un seul cas parfois.

Il est également rappelé que les parents ne peuvent pénétrer masqués dans les classes que s'ils y sont invités par l'enseignant. En maternelle, les parents pénètrent masqués dans la cour, en élémentaire les parents ne franchissent pas les portails.

Question : En temps scolaire, la délivrance de médicaments et antibiotiques n'est pas possible, comme le stipule le règlement intérieur, seuls les enfants munis d'un PAI peuvent recevoir un traitement adapté à leur pathologie. Qu'en est-il sur le temps de midi ?

Réponse élus de St Alban : Cette situation n'est pas possible non plus sur le temps de midi.

M. Philippeau revient sur cette réponse, après le Conseil d'école, et explique « le refus de donner un traitement médical par un parent à son enfant sur le temps de midi est à considérer dans le contexte du protocole Covid. Les parents ne rentrent pas dans l'école, mais peuvent donner le traitement au portail sur les temps de cantine et de garderie. »

b) Sécurité

Réalisation d'un exercice PPMS attentat intrusion le 3 décembre 2020 : point de ralliement en cas de fuite de l'école = le jardin. Exercice qui s'est bien déroulé.

Réalisation d'un 2^{ème} exercice de sécurité incendie le 28 janvier 2021 pendant la récréation pour tester l'audibilité des alarmes en extérieur avec le bruit des enfants qui jouent. Les alarmes sont audibles depuis les cours. Exercice qui s'est bien déroulé.

2^{ème} exercice PPMS crue prévu le 8 avril 2021. Le scénario est en cours d'élaboration.

Plan Vigipirate : Depuis le 5 mars 2021, le niveau du plan Vigipirate est abaissé à « Sécurité renforcée – risque attentat ». Les barrières demeurent autour de l'école pour en sécuriser son périmètre.

Nous constatons que des enfants après 16h30 reviennent aux abords de l'école (avec téléphone portable, boissons...) et échangent avec les enfants de la garderie. Il serait souhaitable, pour la bonne surveillance des enfants présents en garderie par les agents en service, que ces échanges n'aient pas lieu et qu'aucun enfant ne rôde aux abords de l'école.

2/ Aménagement des locaux scolaires

Depuis le dernier conseil d'école, le mur d'enceinte de la cour de la classe maternelle a été crépi. Afin de créer plus d'espace dans la cour, le composteur a été enlevé et quelques arbustes évacués. Réflexion est menée au sein de l'équipe enseignante pour améliorer cet espace qui accueille 30 enfants :

- Créer un petit espace de jardinage avec mini serre à l'entrée
- Récupérer ou investir sur du matériel de cour (tables et chaises en plastique, maisonnettes)
- Reprendre possession du petit abri sous la montée d'escalier
- Garnir le bac à sable portatif
- Rendre plus sécurisée le portillon d'accès à la montée d'escaliers des locataires

Nous sommes toujours dans le besoin d'une salle de motricité en maternelle, car la cour est investie 2 jours par semaine pour y effectuer des parcours moteurs ce qui engendre beaucoup de manutention (sorties des bancs, chaises, tables, tapis de sauts...) et surveillance des 30 enfants par l'ATSEM pendant l'installation et le rangement par M. Veyrenc.

Question parent délégué : Ne peut-on pas envisager une salle de motricité dans une pièce du bâtiment de l'ancien traiteur ?

Réponse élus de St Alban : Ce n'est pas envisageable, les salles ne sont pas aux normes (pas de chauffage, ni d'électricité).

En élémentaire, besoin dans la classe de CE de poser du film isolant multicouche sur les 3 vitres, côté cour, pour couper la chaleur et le rayonnement du soleil. Il est aussi à envisager une isolation phonique par le plafond (grande résonance). Suite à la création de la nouvelle cantine et à la « perte » des salles de motricité et de stockage, il s'est présenté le besoin d'une salle extérieure aux salles de classe, pour la motricité, pour des arts plastiques...

Proposition est faite par la mairie d'utiliser l'ex-cantine. Les enseignants seront libres d'y aménager les 66 m² avec les tatamis, des tables, d'y stocker du matériel de peinture pour en faire une annexe de l'école.

1-) « nous sommes **toujours** dans le besoin d'une salle de motricité **en maternelle** »

La municipalité met à disposition des enseignants d'élémentaire et de maternelle un local de 66 m² pour des activités de motricité.

Ce projet présenté en mairie le 10/12/2020 et lors de votre visite des lieux le 10/03/2021 n'a soulevé aucune objection de votre part.

Ce local remplace celui de 36 m² utilisé depuis septembre 2020 par les maternelles et réclamé par l'équipe pédagogique depuis de nombreuses années sans succès.

Que l'enseignant de maternelle n'utilise pas ce nouvel espace est un choix probablement pédagogique, que nous respectons, **mais il ne doit pas occulter la réalité.**

2-) « Proposition est faite par la mairie d'utiliser l'ex-cantine. Les enseignants seront libres d'y aménager les 66 m² avec les tatamis, des tables, d'y stocker du matériel de peinture **pour en faire une annexe de l'école** ».

Ce local n'est pas une annexe de l'école mais un bâtiment privé que la municipalité loue pour le mettre à disposition de tous les enseignants afin d'en faire une salle de motricité provisoire.

Nous comprenons évidemment qu'une partie de ce local, soit également utilisée pour des activités d'arts plastiques.

Création d'une nouvelle cantine : <https://www.saintalbanauriolles.com/index.php/2021/02/15/une-nouvelle-cantine-pour-lecole/>

Elle se situe sous la bibliothèque et la classe de CE, elle est composée d'une cuisine centrale et de deux réfectoires (salle de 36m² pour les CE et CM et salle de 28m² pour les maternelles et GS/CP). Elle répond aux exigences du protocole sanitaire :

- Accès aux points d'eau et aux sanitaires
- Distanciation entre classes sur 2 services

Elle répond également aux objectifs de la municipalité :

- Cantine dans l'enceinte de l'école (pas de sortie)
- Plus d'espace : meilleures conditions de travail des agents

A ce sujet, Mme Subercaze apprécie d'avoir plus d'espace et de temps pour servir les enfants. Il est à noter que la salle de 28m² résonne beaucoup.

Projet de clôture de la cour élémentaire :

<https://www.saintalbanauriolles.com/index.php/2021/02/18/secourisation-de-lecole-elementaire/>

Il s'agit d'un projet coûteux, en partie subventionné. Les détails du projet sont sur le site de la commune dont le lien est donné ci-dessus. Il est envisagé un démarrage de la rehausse des murs en pierre au printemps et une pose des panneaux métalliques avant la fin de l'année.

Bureau de direction : il est convenu que les dons de livres dont la bibliothèque est bénéficiaire ne soient pas entreposés dans le bureau de direction, mais rangés dans une armoire coulissante à l'entrée de la cantine.

3/ Suivi des projets

• Exposition au Mas Daudet : cette année, le thème est « Les trucs qui roulent et qui tournent ». Le vernissage de l'exposition aurait lieu le vendredi 9 avril 2021 à l'accueil du musée. En cas de non-ouverture des musées en raison du contexte sanitaire, l'exposition serait éphémère et installée le temps d'un après-midi dans les cours des écoles.

• Jardin de l'école : pour le moment les classes de CE1/CE2 et GS/CP réinvestissent le jardin pour des projets de semis et plantations, observation et capture d'insectes, mini chantier de fouille. Besoin de sacs de terreau et des planches de récupération pour délimiter les carrés potagers.

• Projet Polinno et Fablab de Chandolas : dans le courant du mois de mai, chaque classe effectuera une sortie collecte de végétaux, roches et minéraux en vue de réaliser une série d'ateliers soit sur l'école, soit au Polinno de Chandolas : empreintes de végétaux sur terre pour création d'un herbier en bas-relief, fabrication d'oyas en terre cuite et démontage et relooking d'objets techniques usagers.

Rappel : le projet fait partie des lauréats du budget participatif de la jeunesse en Ardèche mis en place par le Département et a bénéficié d'une enveloppe de 18 840€.

M. Dayre complète le propos en précisant que la communauté de communes a versé une subvention d'environ 4000€. Ce projet enthousiasme la municipalité de Chandolas et sera un point de départ à l'accueil d'autres écoles, collèges, lycées. Il invite les parents à se rendre avec leur enfant au Polinno pour découvrir cet espace.

Il évoque également la possibilité de financer les transports pour se rendre au Polinno, si l'école était en difficulté sur ce dossier.

• Fête du livre au Mas Daudet en juin 2021. Possibilité d'accueillir à l'école l'illustratrice Marianne Pasquet pour des ateliers de découverte du métier et d'illustration avec les GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2.

- Bibliothèque : reprise du projet depuis début janvier. Petits groupes liés aux contraintes sanitaires. Les maternelles ne peuvent plus être accueillis en raison de leur nombre et de la taille des locaux, ce sont donc Mme GOURDON et Mme CAMUS qui vont lire des histoires dans la classe.
- Randonnées : projet de randonnées entre les classes de CE et CM au mois de juin pour découvrir le secteur. Sortie sans transport, ni dépense.
- Piscine : pas d'accès pour le moment en raison des contraintes sanitaires. Remerciements aux nouveaux parents agréés.
- Kermesse : rien de prévu pour le moment. Les rassemblements n'étant pour le moment pas autorisés, il n'est pas envisagé d'organiser de spectacle.
- Visite de la ferme du Confluent par les maternelles en avril et projet de randonnées vers le stade et les hauts de St Alban. Il s'agira d'une découverte des réseaux de sentiers (présence de vestiges gallo-romains). Un accueil dérogatoire sera demandé aux familles (dépose et récupération des enfants en haut de St Alban).

4/ Informations diverses et questions transmises

- Pas de questions transmises.
- Effectifs en hausse depuis le dernier conseil d'école : 100 élèves (30 maternelles, 26 GS/CP, 21 CE1/CE2 et 23 CM1/CM2)
- Budget de 1000 euros alloué par la mairie a été dépensé pour l'achat de 2 caméras visualiseurs, 1 plastifieuse, 1 imprimante couleurs, 1 relieuse, des séries de livres, des roulants pour la maternelle.
Budget de 1500 euros alloué par l'Etat pour les bibliothèques de classe, commandes passées auprès de la librairie Ex-Libris à Ruoms.
- Photos de classe le 1^{er} avril au matin.
- Personnels : Mme Subercaze a effectué à plusieurs reprises le remplacement de l'ATSEM de maternelle, Mme Picard. Il est impératif bien évidemment que la classe maternelle ait une ATSEM chaque jour (effectifs, âges et besoins des enfants), mais il est signalé que ces remplacements ne se font pas sans modification sur le fonctionnement de la classe de GS/CP (organisation, aides apportées aux enfants).
A cette occasion, les ATSEM sont remerciées pour la qualité de leur travail.
Les enseignants tiennent également à féliciter M. Dubois pour son travail sur la pause méridienne.
Il a été évoqué avec une des responsables des temps périscolaires, la nécessité de mettre un même adulte référent présent chaque midi et chaque soir, pour mieux encadrer les enfants et faciliter la communication avec les familles.
- Prise de parole élus de St Alban : Une enquête de satisfaction des repas de cantine a été réalisée. 80 retours, ce qui constitue une base solide pour mener des réflexions en commission école. A ce jour, toutes les options sont possibles sur les prix, sur le changement de prestataire dans un seul objectif : améliorer la qualité des menus. A ce sujet, Mme Subercaze vient confirmer que le contenu des assiettes est peu appétissant, que les enfants ne mangent pas grand-chose ce qui est source d'un gros gaspillage de nourriture.
Les résultats de cette enquête, suite à l'étude des 80 réponses, sont sur le site de la commune sur le lien suivant : <https://www.saintalbanauriolles.com/index.php/2021/03/12/enquete/>
- Prise de parole élus de Chandolas : A la demande de la municipalité de Chandolas auprès de la Région, le transport scolaire est devenu « transport de proximité ». Désormais, d'autres enfants que ceux de Chandolas peuvent prendre le bus moyennant la somme de 1,50€ par trajet, donnée au chauffeur qui dispose d'un carnet à souches. Il semble que ce transport soit aussi ouvert à des adultes. Interrogations autour du transfert de responsabilité et du nombre de places disponibles dans le transport. Les élus de Chandolas vont se renseigner à ce sujet.

Fin du conseil d'école à 20h18.

A SAINT ALBAN-AURIOLLES
Le 18/03/2021

La directrice Mme TEYSSIER Virginie